

BULLETIN MUNICIPAL n°20

Année 2019



L'équipe municipale de Saint Crépin vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020

SOMMAIRE

Le mot du maire	Garage Sauvignon	9
Etat civil		6
Avis d'enquête publique		7
Résumé des comptes rendus du Conseil Municipal		
Election municipale		2
Ma Journée de défense et citoyenneté		3
Garage Sauvignon		14
L'école maternelle		15
Repas des Aînés	Chers administrés,	16
Course cycliste	J'ai décidé de ne pas briguer un 3 ^{ème} mandat de maire et de mettre fin à 19 années au service ¹⁸ de la collectivité.	20
Le foyer rural	La tâche que vous m'avez confiée fut ardue et ô combien enrichissante.	23
Dépôts sauvages	J'ai essayé, avec le soutien du Conseil Municipal, de faire en sorte que la vie sur la commune soit agréable, que chacun d'entre nous y retrouve sa	29
France Alzheimer		
Un peu d'histoire		
Les entreprises de la commune		



LE MOT DU MAIRE



place avec la dignité qui lui est due.

Il y a eu des bons et des mauvais moments, je ne retiendrais que les bons qui m'ont permis d'avancer et de faire en sorte que les projets élaborés en Conseil Municipal soient menés à bout.

J'ai à maintes reprises répété que le maire propose, le Conseil Municipal dispose et autorise à poursuivre le projet.

Parmi les projets réalisés durant ces 12 années, nous avons installé :

- un plateau multisport à côté du groupe scolaire.
- L'agrandissement et la rénovation de la mairie afin d'y assurer un meilleur accueil ainsi que des conditions de travail satisfaisantes
- L'aménagement du parking suit à son désenclavement grâce à la démolition d'un vieux bâtiment donnant ainsi un accès route d'Azay
- L'achat des bâtiments de l'ancienne entente interdépartementale de démolition, la revente de la maison d'habitation, d'un hangar et du garage puis la transformation des anciens bureaux en 5 logements dédiés à la location.
- La restructuration et l'aménagement du restaurant scolaire afin d'offrir un meilleur accueil des enfants et une amélioration des

conditions de travail pour les agents.

- Au groupe scolaire, l'isolation extérieure, la pose de sols collés, le changement de la chaudière, le raccordement des réseaux à l'assainissement individuel, le renouvellement du mobilier, le remplacement de la haie derrière l'école et la création d'un accès.
- La fin de la reprise des concessions du cimetière s'est achevée cette année.
- Depuis quelques mois, la rénovation par nos employés communaux d'un ancien garage en salle pour les associations et éventuellement des ateliers. A ce sujet, ceux qui auraient des idées novatrices seront les bienvenues.
- Dans un autre ordre d'idées, votre collectivité s'est engagée dans un programme pluriannuel de remplacement des lampes pour l'éclairage public par des leds dans le but de réaliser des économies d'énergie.
- Au niveau environnemental, 1 300 arbustes ont été plantés et un projet d'environ 600 autres est en cours d'étude.
- Nous avons cessé toute utilisation de produits phytosanitaires depuis 2017 dans le bourg, les villages et cette année dans le cimetière.
- Un budget important a été consacré à l'entretien des chemins.

Voici en quelques lignes retracées les principales réalisations des deux mandats.

Tout n'a pas été réalisé notamment un vieux serpent de mer qui est l'assainissement collectif ébauché en 2007. Ce projet enterré depuis fait l'objet d'une reprise actuellement à la suite de l'achat du terrain qui recevra le filtre à sable. Les travaux devraient être entrepris courant 2020. Le report de ce projet a eu pour conséquence de bloquer l'aménagement et la mise en sécurité de la traversée du bourg.

Le projet de la salle municipale validé par les élus a définitivement été enterré à la suite de la forte diminution des subventions depuis notre passage à la Région Nouvelle Aquitaine. Pour ce projet, un terrain de 4 000m² a été acheté.

A ce stade, je voudrais remercier tous les corps d'état ainsi que l'ancien Conseil Régional Poitou Charentes, le Conseil Départemental et tous ceux qui ont de près ou loin participé aux projets que nous avons mis en place tant au niveau administratif que financier ainsi que nos prédécesseurs qui à leur époque ont été visionnaires en créant le RPI, le SIVOS, le SIVU avec nos voisins de Genouillé et qui nous ont laissé des finances saines.

Je remercie les élus qui m'ont apporté leur soutien durant ces deux mandats, qui m'ont aidé à pérenniser

notre groupe scolaire, véritable avenir et qui totalise une cinquantaine d'élèves de maternelles, tout le corps enseignant, les ATSEM et les agents qui œuvrent pour la réussite de ce pôle.

J'apporte ma confiance aux agents d'entretien et administratif pour leur compétence et leur savoir-faire ainsi qu'aux associations qui animent notre village.

Pour information, notre population est passée de 249 à 350 habitants en une décennie ce qui me porte à croire que l'air à St Crépin est sain et qu'il y fait bon vivre, à cette occasion bienvenue aux nouveaux habitants.

En conclusion, j'espère avoir rempli la mission que vous m'aviez confiée en défendant en priorité les intérêts communaux dans la plus grande transparence et sans arrière-pensée. Parmi mes satisfactions personnelles, j'ai eu grand plaisir d'apposer ma signature auprès de celle de mon grand-père qui a été maire de 1947 à 1959.

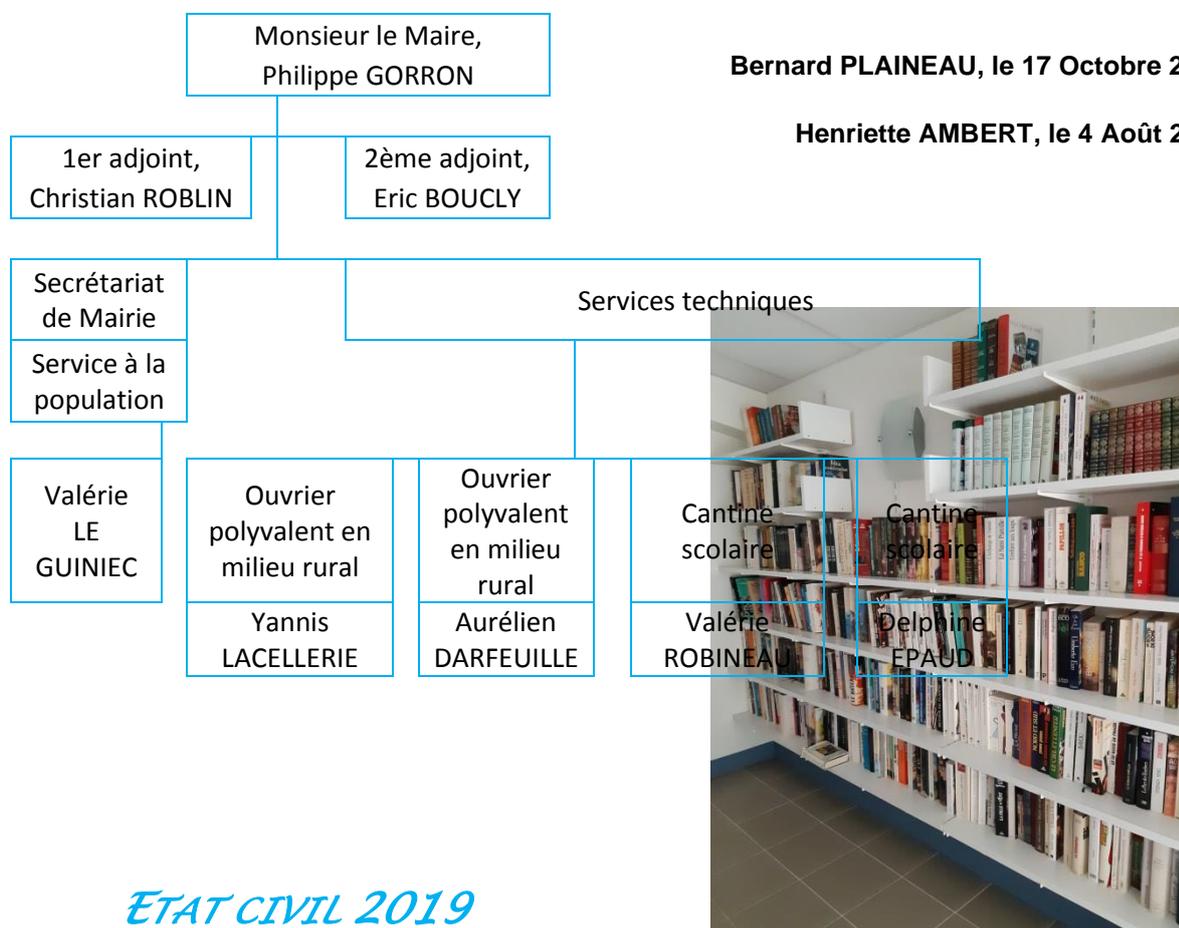
Je souhaite plein de chance et de réussite pour les nouveaux élus de mars, notre commune a des atouts et j'ai confiance en la nouvelle équipe qui y satisfera pleinement.

Le Maire, Philippe GORRON

Lucie, Louissette BARDET-
VICTOR née le 11 février 2019

Organigramme de la mairie

Nous ont quittés :



Bernard PLAINEAU, le 17 Octobre 2019

Henriette AMBERT, le 4 Août 2019

ÉTAT CIVIL 2019

Bienvenue en ce monde à :

Milia VASSOR née le 7 septembre 2019



Bibliothèque

Des livres sont à mis votre disposition gracieusement par la municipalité. Vous pouvez venir, aux heures d'ouverture de la



mairie pour les emprunter le temps nécessaire à leur lecture.

D'autre part, la Communauté de Commune Aunis Sud, vous offre la possibilité de consulter en ligne, un catalogue commun de 10 bibliothèques du territoire :
<http://mediatheques-cc-aunis-sud.c3rb.org>

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête relative à l'aliénation partielle du chemin rural situé au Fief d'Oripe

Par arrêté n°3 en date du 3 février 2020

Le Maire de la commune de Saint Crépin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant désaffectation en vue de l'aliénation partielle du chemin rural cadastré ZC n°10.

A cet effet, Monsieur Michel FAUR, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du **mardi 25 février 2020 à 14h** au **mardi 10 mars 2020 à 16h**.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie de Saint Crépin du mardi 25 février au mardi 10 mars 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- les lundis et jeudis de 13h à 17h
- les samedis de 8h15 à 10h.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime à l'adresse suivante : www.charente-maritime.gouv.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de Saint Crépin, 30 route de Tonny Boutonne, 17380 SAINT CREPIN. Les observations peuvent également être formulées par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : mairie@saintcrepin.fr

Le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie de Saint Crépin **les mardis 25 février et 10 mars de 14h00 à 16h00**. Il disposera d'un mois à compter du terme de l'enquête pour remettre son rapport, ses conclusions et son avis au maire de la commune.



A l'issue de la remise du rapport du Commissaire enquêteur, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint Crépin aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.



RESUME DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Document intégrale consultable en mairie)

RESUME DES COMPTES RENDUS

Les dates des conseils municipaux sont affichées sur le panneau à l'entrée de la mairie

Réhabilitation du chemin rural du Petit Fougerolle

D'un commun accord avec la commune de Tonnay Boutonne, des courriers ont été adressés à l'exploitant ainsi qu'aux propriétaires afin de les sensibiliser sur la remise en état du chemin rural du Petit Fougerolle qui détermine la limite de nos communes.

Cette demande s'articule également sur le fait que ce chemin servira de liaison avec d'autres sentiers pour des randonnées pédestres.

Prévision travaux 2019

Monsieur le Maire présente des devis approximatifs concernant la remise en état du Garage Sauvignon. Les employés communaux ont commencé le nettoyage du local.

La cuve à fuel enterrée de la Résidence du Lavoir doit être vidée, dégazée et remplie de calcaire approprié. Un devis est en attente.

Réunion avec les parents d'élèves

Madame Céline Herault avait été interpellée lors d'une réunion de Conseil d'école sur le retard de facturation de la cantine d'une période provoquant des avis de sommes à payer très proche.

Suite à ces interrogations, plusieurs représentantes élues des parents d'élèves ont été reçues en mairie afin de faire le point. Après explication du problème, essentiellement dues à un arrêt maladie du secrétariat et de la difficulté de recruter des remplaçants ainsi que quelques dysfonctionnements du centre de traitement. Il a été confirmé que tout serait mis en œuvre pour que de telles situations ne se reproduisent pas.



Révision à la baisse des charges de chauffage des 5 logements : Résidence du Lavoir

La consommation de fioul de la part des locataires de la Résidence du Lavoir a été moins importante que prévue durant l'année 2018.

Des remboursements de charges à chaque locataire ont été réalisés mais les charges doivent être réévaluées à la baisse.

Attribution d'un numéro d'habitation

Après avis des services postaux, le n°5 bis route d'Azay a été attribué à la propriété de Mme BABIN pour la parcelle cadastrée A 710.

Après avis des services postaux le n°1 route d'Azay a été attribué à la propriété de la commune de St Crépin pour la parcelle cadastrée A 720.

doit être contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Charente-Maritime-Deux-Sèvres.

Subventions et participations pour 2019

Associations	2018	2019	Rythme scolaire	2018	2019
ACCA	100 €	100 €	SIVOS	42 000 €	39 890 €
Amicale des donneurs de sang	30 €	30 €	SIVU	2 000 €	4 657 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €	200 €	Synd. marais 13 prises	160 €	160 €
Association des parents d'élèves	300 €	300 €	Synd. De la voirie	50 €	50 €
FNACA	30 €	30 €	Synd. des eaux	200 €	200 €
Foyer Rural	300 €	300 €	Châtaignier de Tonnay-Boutonne	550 €	400 €
Les Restos du Cœur	100 €	100 €	Ami du colza	50 €	50 €
Voyage collège 2 enfants		200 €	Bois de la voirie	44 960 €	45 207 €
	1 210 €	1 260 €			

Taux d'imposition des taxes directes locales 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un débat et en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité,

- de voter, pour l'année 2019, les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2018 :
 Habitation.....**9.42 %**
 Foncière bâti**17,28 %**
 Foncière non bâti**44,60 %**

Cadochèques

Le conseil décide une augmentation de 4 cadochèques, ce qui porte le nombre à 22 par agents soit 330€ pour la fête des mères, la fête des pères et pour Noël.

Divers école

les draps housses de l'école présentent des détériorations au niveau des coutures. Ils seront remis en état lors des prochaines

Libellés	Base 2018 prévisionnelle	Taux 2018	Produit 2018	Base 2019 prévisionnelle	Taux 2019	Produit 2019
	prévisionnelle	par décision du Conseil Municipal	voté par le Conseil Municipal	prévisionnelle	par décision du Conseil Municipal	voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	364 600	9,42%	34 345	378 700	9,42%	35 674
Taxe foncière sur les propriétés bâties	356 800	17,28%	61 655	371 000	17,28%	64 109
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64 900	44,60%	28 945	66 300	44,60%	29 570
Total	786 300		124 946	816 000		129 352

Prêt à taux fixe

Un emprunt de 50 000 € (cinquante mille Euros) destiné à financer les travaux de rénovation du local désigné garage Sauvignon,

Suite au départ d'un locataire de la Résidence du Lavoir au n°5, une candidature en attente a fait l'objet d'un engagement pour prendre en location ce logement début août.

Attribution d'un numéro d'habitation

Après avis des services postaux, le n°1bis rue du Centenaire a été attribué sur la propriété de Madame Roselyne MICHAUD parcelle A1341.

Changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime devient Eau 17.

Chemin du Petit Fougerolle

Le chemin qui part du Petit Fougerolle et rejoint les bois de la Bourelle est sensé matérialiser la limite des communes de St Crépin et Tonnay Boutonne. Ce chemin est régulièrement labouré et ensemencé suite à un aménagement parcellaire qui permet à l'exploitant une mise en culture facilitée.

Des courriers de chaque commune limitrophe n'ont pas abouti. Il a donc été décidé que tous les ans, un broyage de cette partie cultivée sera effectué par les agents techniques afin d'en faciliter l'accès piéton et cycliste uniquement.

Chemin de la Grange

Le chemin rural de la Grange reliant le C5 à la route de La Fragnée à Hyvrai a été borné afin d'en délimiter son emprise.

Ce chemin sera ouvert à la circulation pédestre et vélo cycliste. Tout autre moyen de déplacement sera interdit par la mise en place de barrières.

L'entretien sera effectué par les agents communaux compte tenu de la présence de bovins, les chiens devront être tenus en laisse. Les propriétaires riverains seront tenus d'assurer une contention de leurs bovins en dehors du chemin.

Projet d'aménagement du Fief d'Oripe

Un aménagement parcellaire au Fief d'Oripe afin d'en faciliter l'exploitation avec la SAFER est en projet.

La commune de Saint Crépin est concernée par la suppression d'un chemin rural qui aboutit dans les champs et aujourd'hui ne présente aucun intérêt. Une étude a été menée par un géomètre qui a matérialisé une haie en remplacement de ce chemin sur le bout de la parcelle côté sud pour en faciliter

l'exploitation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Emet un accord de principe à la condition que les frais de géomètres liés aux bornages soient à la charge des demandeurs

Rallye d'Automne

Le rallye d'automne empruntera nos routes le samedi 16 novembre.

Repas des Aînés

Le repas des aînés a été fixé au samedi 30 novembre. Le traiteur de Lussant sera consulté pour la préparation du repas.

Vandalisme

Un acte de vandalisme a eu lieu dans les toilettes publiques extérieures ainsi que l'interphone à l'école. La gendarmerie a fait un constat.

Ecole

Il est demandé par la cantinière un éclairage extérieur à l'école du côté cantine.

Additif au tableau de classement de la voirie communale

Certains chemins régulièrement entretenus par la commune, supportant une forte fréquentation et présentant toutes les caractéristiques de voies communales ne sont pas répertoriées au tableau général de classement de la voirie communale.

Afin d'en assurer une meilleure gestion, ces voies seront incorporées au linéaire de la voirie communale.

- Chemin de la Martinière : 81 mètres linéaire
- Rue du Fief d'Oripe : 21 mètres linéaire
- Chemin de la Bourelle : 146 mètres linéaire
- L'aubier : de la VC1 à la VC5 : 870 mètres linéaire
- Frêne Donation Baudouin / Marchais : 64 mètres linéaire

Garage Sauvignon

Certaines ouvertures sont posées ainsi que le solivage qui recevra le parquet. Il est proposé de rebaptiser le local. Plusieurs suggestions sont faites (local ou maison des associations,

Annexe...)

Travaux de voirie

Un complément de travaux peut être envisagé suite à une non consommation d'une partie prévue au budget concernant la voirie. Un devis correspondant à cette somme sera demandé afin de réaliser la réfection de la route d'Azay à St Crépin à hauteur de 9 000€.

faire cette démarche jusqu'au **7 février 2020**. Mais les personnes déménageant pour des raisons particulières après cette date, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 5 mars 2020.

Comment s'inscrire ?

Par courrier ou en mairie avec ces documents

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription



Pour participer aux élections municipales, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Pour voter lors des élections municipales de 2020, il est possible de

- Photocopie d'un justificatif d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile

En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Etre candidat :

Vous pouvez déposer votre candidature aux élections municipales jusqu'au 27 février 2020.

Garage Sauvignon



Journée Défens

*L'organisation
maintenant c'*



ANIMATEUR



ENCADRANT

 J'ai entre 16 et 25 ans  Je m'inscris

RENDEZ-VOUS



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SECRÉ
DIRECT



Début 2018, votre Conseil Municipal a délibéré en vue de restaurer le local appelé Garage Sauvignon afin d'y accueillir les associations et autres groupes ayant des idées d'animation.

Ce projet dont les travaux sont menés par les employés communaux et aussi l'aide ponctuelle de quelques administrés notamment pour les bétons est actuellement au stade



du raillage et pose de placos faisant suite à la création des ouvertures et la pose des réseaux (assainissement, eau, électricité).

Comme je l'ai souligné lors des vœux de la nouvelle année, nous souhaitons donner un nom à ce local, c'est pourquoi si parmi vous quelqu'un a une idée elle sera la bienvenue.



La municipalité met tout en œuvre pour pérenniser notre groupe scolaire. Une commune sans école pourrait se comparer à un moteur sans carburant.

Nous avons répondu à chaque sollicitation tant au niveau matériel qu'amélioration des infrastructures et nous pouvons être fier du résultat : environ 50 élèves sur 4 niveaux et en amont de la dernière rentrée, l'éventualité d'ouverture d'une 6ème classe

qui a mobilisé les élus avec des rencontres avec l'inspecteur d'académie afin de savoir qui de St Crépin et Genouillé

accueillerait cette classe



supplémentaire. Des courriers ont été rédigés et envoyés au ministère pour appuyer cette demande qui allait dans le sens d'établir des classes moins surchargées et donc avec un meilleur accueil. Hélas, les effectifs finaux n'ont pas permis cette ouverture. Cependant, un enseignant supplémentaire a été nommé afin de venir en aide à l'équipe en place, ce qui me fait dire qu'en persévérant une solution a été mise en place, et nous laisse penser que nous sommes sur la bonne voie.

Dans un même ordre d'idée, notre restaurant scolaire permet d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions tant au niveau hygiène qu'apprentissage à la nourriture.

*L'école
maternelle*

Deux agents se complètent autour du service et nous sommes attachés à un approvisionnement en circuit court avec des produits frais. La participation financière des parents reste modeste en rapport à l'équilibre nutritionnel proposé.



Suite à la sollicitation des enseignants un abri de jardin a été posé à la suite du garage afin de permettre un rangement du matériel à motricité plus efficace.

novembre, la municipalité avait invité nos anciens de la commune âgés de plus de 60 ans, ainsi que tous les employés municipaux, accompagnés de leur famille.

43 convives ont apprécié le menu proposé par notre traiteur, mélange de saveur et de finesse dans la présentation de plats soignés et goûteux.

Un petit discours de notre maire nous souhaitant un bon appétit et les blagounettes racontées par Monique et par notre 1^{er} adjoint ont animé cet sympathique après-midi.

Le Père Noël à l'école maternelle de St Crépin

REPAS DES AINES



Ce samedi
30

FRELONS ASIATIQUES

Votre conseil municipal a délibéré pour prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.



A cet effet, si vous voyez un nid, faites le savoir à la mairie qui contactera un technicien agréé en vue de cette destruction dans les règles de l'art.

Ne rien régler au prestataire, sinon la procédure de remboursement reste complexe et longue.

Merci de votre compréhension.



Course cycliste Vélo Club Rochefortais

Comme depuis quelques années, votre commune accueille une course cycliste organisée par le Vélo Club Rochefortais. Cette compétition s'est déroulée le dimanche 18 août 2019 avec un beau temps.

Merci aux organisateurs pour cette belle journée

Rallye d'automne

Cette manifestation s'est déroulée le samedi 18 novembre 2019. Le temps fortement pluvieux a perturbé

cette course avec quelques sorties de route dont une qui a arrachée 2 poteaux France Télécom causant des dérangements sur la ligne.

Vous souhaitez développer votre activité économique

Parmi vous, vous avez peut-être des personnes qui cherchent à développer une activité économique, à créer leur propre emploi, à devenir entrepreneur. Ce sont par exemple des demandeurs d'emplois, des salariés en reconversion, des conjoint(e)s de couples récemment installés dans votre commune ou encore des jeunes tentés par l'expérience de l'entreprenariat.

L'association ODACIO, peut répondre à leur besoin d'être accompagnés. Cette couveuse d'entrepreneurs agissant sur la Charente-Maritime permet aux créateurs de concrétiser leurs projets, de vendre leurs produits ou leurs prestations avant même la création de leur propre entreprise, en limitant les risques économiques et personnels.

Les créateurs intégrés par ODACIO bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour valider commercialement leurs projets ; ils participent à des ateliers pour maîtriser les compétences entrepreneuriales nécessaires ; ils bénéficient d'un réseau d'entrepreneurs pour trouver ensemble des solutions aux problèmes posés par la création de leur activité.

Chaque mois, les chargées de mission d'ODACIO organisent une réunion d'information ainsi que des rendez-vous personnalisés dans la pépinière Indigo située Allée de la Baratte à Surgères.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Mme Auréla GUIMARD directrice et de Mme Sarah BUISSON chargée de mission d'ODACIO.

Coordonnées



ODACIO - Couveuse d'entrepreneurs de
Charente-Maritime 05 46 31 09 15
Mail : contact@odacio-asso.fr site
internet : www.odacio-asso.fr : inscription
directe pour participer aux réunions
d'informations.

Le Foyer Rural de St Crépin vous souhaite une très belle année 2020 !!

2019 s'est achevée par un Réveillon une
nouvelle fois très réussi : les bénévoles du
Foyer Rural ont mis toute l'énergie
nécessaire à la réussite de cet événement.

La brume s'est invitée à l'occasion du
Rallye d'automne le samedi 16 novembre :
le spectacle n'en fut pas moins présent et
le public nombreux pour déguster des
crêpes bien chaudes à l'odeur alléchante !

Alors nous espérons que la météo 2020
sera ensoleillée, pour vous tous qui venez
nous rencontrer lors de nos manifestations.

Nous vous proposerons à nouveau notre
randonnée pédestre le samedi 6 juin 2020 :
notez bien la date dans vos agendas !

1980- 2020 : 40 ans !!



La météo du Foyer Rural :

Le soleil nous a fait l'honneur de sa
présence à l'occasion de notre randonnée
pédestre : celle-ci en fut d'autant plus
agréable pour la centaine de participants.
Nous rappelons que cette randonnée
permet au Foyer Rural de collaborer avec
une autre association du village, l'ACCA et
c'est sans doute grâce à cette collaboration
que cet événement est aussi réussi et prisé.

Et
oui,
le

~ 15 ~



Foyer Rural de St Crépin fête ses 40 ans cette année, alors pour que le village puisse profiter de cet anniversaire, l'équipe met tout en œuvre pour vous concocter un petit repas champêtre le dimanche 2 août 2020 avec - sans doute- une animation qui permettra à tous, petits et grands, jeunes et moins jeunes de festoyer pour célébrer cet anniversaire : les préparatifs étant en cours, nous ne pouvons vous donner plus d'informations à ce jour.

Pour réussir cet événement, nous avons besoin de l'aide de ceux qui ont des photos, des anecdotes, des objets rappelant les animations anciennes du Foyer Rural depuis sa création : n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on puisse utiliser vos objets sans vous en démunir.

Tout reste à faire, alors n'hésitez pas à nous transmettre tout ce qui vous semblera utile afin de monter- pourquoi pas- une exposition à l'occasion de cette manifestation.

Alors retenez cette date : **dimanche 2 Août**, ce sera celle d'une fête dans votre village, soyez-y les acteurs incontournables pour une réussite collective et associative.

Dans l'attente de l'ouverture d'une salle associative dans le village qui deviendra sans nul doute un point de rencontre incontournable dans le village, n'hésitez pas à contacter les bénévoles pour leur faire part de vos envies, de vos idées, bref de créer l'échange.

Vos sourires, vos encouragements sont le salaire des bénévoles, alors n'hésitez pas !!

Bonne et heureuse année 2020

Céline-Josiane-Paulette-Maryse-Stéphane-
Corinne-Luc-Claire-Joël



Dépôts sauvages



**La propreté de l'environnement
comme de la ville est l'affaire de
tous.**

**Si la très grande majorité de nos
concitoyens en est consciente
et agit dans ce sens,
l'irresponsabilité de quelques-
uns ne peut être acceptée.**

Que risque-t-on ?

Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi (juillet 1975) **et passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.**

Depuis quelques temps, la municipalité a constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants sur la commune.

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes :

- Nuisances olfactives,
- Dangers sanitaires,
- Et surtout des risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent.

Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages. Nous informons les auteurs de ces indécences qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

Les textes de lois : **Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement** définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ». Les

contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Article R635-8 du code pénal: Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Article R644-22 du code pénal: Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.



Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir.

Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférents, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers l'Alzheimer. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « **oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine** ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

Avec ce symbole, exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par Alzheimer.

Demandez-le gratuitement à l'association départementale :

France Alzheimer Charente Maritime

116, cours Paul Doumer à Saintes

Tél : 05 46 92 25 18

Email : francealzheimer17@gmail.com

Site internet : www.francealzheimer.org/charentemaritime/

Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, activités physiques adaptées, etc. **sur les différents secteurs du département** (La Rochelle, Jonzac, Saintes, Surgères, Royan, Saint Georges de Didonne, Saint Pierre d'Oléron)

N'hésitez pas à nous contacter !

UN PEU D'HISTOIRE

Ce qui est rapporté ici, est le concentré d'un mandat, les termes employés à l'époque étaient différents de ceux d'aujourd'hui et certains portent à sourire. Le constat est qu'à cette époque, le principal souci, et aussi la principale dépense, étaient l'entretien de la voirie et le social envers les habitants de la commune.

3 MAI 1908

A la suite du bureau électoral sont élus, Vinet Clément, Roux Arthur, Bernard Lucien, Audon Paul, Trésorier Eugène, Pillet Henri, Durant Alfred.

17 MAI 1908

A 9 heures du matin, élection du maire et de l'adjoint.

Mr Roux Arthur est élu avec 9 voix au 1^{er} tour du scrutin et accepte le

mandat. Mr Vinet Clément est élu adjoint avec 9 voix au 1^{er} tour du scrutin et accepte le mandat.

25 JUIN 1908

La commune sera imposée en 1909 pour l'entretien de la voirie vicinale de trois journées de prestations d'hommes et d'animaux et de voitures, ces prestations sont évaluées à 1 767 F.

De 5 centimes spéciaux ordinaires évaluées à 215 F. à prendre sur revenus ordinaires, la somme de 400 F. pour les chemins vicinaux ordinaires. Total de 2382 F. sur cette somme sera prélevée 1 400 F. pour l'entretien des chemins de grandes communications N° 12, 14, 18 et pour le chemin d'intérêt commun N° 13. Le reliquat de 1907 de 178,72 F. est à répartir.

Le résultat définitif de l'exercice de 1906 présente un excédent de recette de 5 223,90F.

Le résultat définitif de l'exercice de 1907 présente un excédent de recette de 5 291,03F

Budget proposé pour 1909. Recettes ordinaires 610 F. Imposition extraordinaire (chemins vicinaux) 215 F. Produit des journées de prestations 1 772,36 F. Assistance médicale gratuite 90 F. Assistance aux vieillards 150 F. Protection de la santé publique 12 F. Total de la recette 2 849,36 F. Dépenses ordinaires annuelles du budget 4 142,39 F. Déficit 1 293,03 F. Vote de centimes nécessaires pour le salaire du garde champêtre, 8 centimes 29/100 = 360 F.

Insuffisance de revenus affectés aux dépenses obligatoires et facultatives

21 centimes 47/100 = 933,03 soit 1 293,03 F. égal au déficit

Dépenses pour honoraires médecins, chirurgiens, sages-femmes et médicaments 90F. Sur impositions ordinaires 27,05 F. subventions départementales 63 F. total 90,05F

Mr l'instituteur demande le système de coéducation en faisant suivre aux élèves des deux sexes les mêmes cours dans le même local tant par l'instituteur que par l'institutrice.

Le conseil donne avis favorable au personnel enseignant mais à la condition, premièrement que les enfants de chaque sexe soient mis à part et non intercalés aux mêmes tables, deuxièmement qu'aux heures de récréation les garçons et les filles aillent dans leur cour et préau respectif.

A cet effet, une porte de communication sera ouverte entre les deux cours.

26 JUILLET 1908

L'agent voyer cantonal souhaiterait un crédit de 500 F. pour le cassage et l'épandage de pierres sur les chemins. Le conseil après en avoir délibéré longuement refuse et maintient le crédit à 400 F. sachant que le reliquat de 1907 est de 178,72 F.

15 NOVEMBRE 1908

Le budget global pour les chemins est de 2 382 F. en dépenses et recettes pour l'année 1909.

Le conseil désigne une liste de 10 répartiteurs membres titulaires et 10 suppléants où Mr le Sous-Préfet choisira 5 titulaires et 5 suppléants.

Trois membres du conseil sont désignés pour la révision de la liste électorale.

Deux personnes âgées vont bénéficier de la somme de 10 F. par mois.

25 MARS 1909

Mr Pilet, conseiller est décédé.

Le conseil doit fournir une liste de classificateurs de 10 titulaires et 10 suppléants où Mr le Sous-Préfet choisira 5 titulaires et 5 suppléants. Ces personnes seront chargées du 1^{er} avril au 10 mai, de procéder à l'évaluation des propriétés non bâties. Suite à la soumission du sieur Laidet Isidore s'élevant à la somme de 13,50 F. L'accord est donné pour l'élagage des arbres plantés dans le talus gauche du chemin de grande communication N°18.

16 JUIN 1909

Le reliquat de ressource des chemins vicinaux pour l'année 1908 est de 199,25 F. à reporter pour 1910.

La commune sera imposée pour 1910 des prestations de 3 journées d'hommes et de 3 journées d'animaux et de voitures soit 1770 F. de 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à 215 F. et de 400 F. de revenus ordinaires pour la voirie, total de 2387 F. Sur cette somme sera prélevé 1400 F. pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun. La somme de 199,25 F. sera reportée sur tous les chemins vicinaux ordinaires.

Le conseil décide enfin que les prestations ou les taxes vicinales équitables en nature de l'année 1910

seront converties en tâches d'après le tarif adopté.

Pour 1908, recettes 6 246,71 F.

dépenses 5 847,08 F. excédent de recettes de 399,63 F. L'excédent de recettes de 1907 est de 5 291,03 F.

Le résultat définitif pour 1908 présente un excédent de recettes de 5 690,66 F.

Proposition de budget pour 1910, recettes ordinaires 3 576,69 F. dépenses ordinaires 3956,79 F. à pourvoir 380,10 F. Les dépenses ci-après seront trouvées par des centimes additionnels. Salaire du garde champêtre, 360 F. par 8 centimes 29/100 et de 20,10 F. par 0 centime 46/100.

Assistance médicale gratuite 90 F. subvention départementale 60 F. à prendre sur le budget 27 F.

Vaccins, désinfection, lutte contre les épidémies 17 F. dont 12 F. de subvention départementale à pourvoir 5 F.

Assistance aux vieillards 150 F. subvention de l'état 116,65 F. pour équilibrer imposition de 3 centimes 45/100.

Le conseil désigne 2 membres pour la commission médicale gratuite.

8 AOUT 1909

Demande rejetée pour l'assistance aux vieillards d'une femme dont le mari perçoit 10 F. d'assistance. Ils possèdent une maison et près d'un ha de terre, et une fille aisée qui peut subvenir aux besoins de ses père et mère.

Demande rejetée pour une autre personne qui a donné son bien à ses filles qui doivent « servir annuellement à leur père le pain nécessaire à sa

consommation » 150 F. d'argent, 150 fagots à deux réortes (deux liens) de plus il a une maison, un chai, 26 ares de vignes et 54 ares de terre

21 NOVEMBRE 1909

Trois demandes d'assistance aux vieillards ont été présentées, 2 sont acceptées et percevront 10 F. mensuels, une des deux personnes percevait 5F. et des bons de pain qui vont lui être supprimés au 1^{er} janvier.

Présentation de la liste des 10 répartiteurs et de leurs suppléants à Mr le Sous-Préfet qui choisira 5 titulaires et 5 suppléants.

Deux membres sont désignés pour la révision de la liste électorale.

La commission communale ayant refusé la demande d'aide aux vieillards à une femme, cette personne a fait réclamation à la commission cantonale qui a aussi refusé. Mr le Maire doit faire parvenir la notification à cette personne. La notification est dans le registre.

6 MARS 1910

La liste des inscriptions pour la demande d'assistance aux vieillards est la même pour le dernier trimestre et celui-ci. Cette liste doit être revue tous les trimestres à la demande de Mr le Sous-Préfet.

11 JUIN 1910

Entretien des chemins vicinaux. Le reliquat pour 1909 est de 42,19 F. le budget total est de 2337 F. à prélever 1300 F. pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun. Les 42,19 F. sont pour l'emploi de matériaux.

Pour l'année 1909, l'excédent de gestion est de 433,70 F. Pour le même exercice, le compte d'administration a un excédent de recettes de 5575,80 F. Prévisions pour 1911, recettes 3537,75 F. dépenses 3907,14 F. A pourvoir 369,39F. par l'imposition de centimes nécessaires.

Le conseil demande que le 1^{er} tracé de la ligne de tramway à vapeur, allant de Rochefort, Muron, Genouillé, Saint Crépin, Tonnay Boutonne, avec raccordement à Landes, Torxé, soit maintenu. Mais pas Rochefort, Tonnay Charente, Lussant, Tonnay Boutonne. Tonnay Charente a déjà le chemin de fer, la rivière et de nombreuses voitures publiques.

18 AOUT 1910

Pas de nouvelles inscriptions pour les vieillards et infirmes pour ce trimestre.

Deux membres sont désignés pour la révision de la liste électorale.

13 NOVEMBRE 1910

Aucune demande sur la liste trimestrielle des vieillards et infirmes.

Confirmation des prévisions pour les chemins vicinaux en 1911.

Fourniture de la liste des 10 répartiteurs et leurs suppléants à Mr le Sous-Préfet.

Deux membres sont désignés pour la révision de la liste électorale.

L'autorité préfectorale a refusé la somme de 800 F, qui a été inscrite au budget supplétif pour l'achat d'un char funèbre. Il est de plus en plus difficile de trouver des porteurs à bras et demande à l'autorité préfectorale de revenir sur sa décision.

4 DECEMBRE 1910

Election d'un délégué à la commission cantonale pour l'assistance obligatoire aux vieillards, est élu Mr Goguet, négociant à Tonnay Charente.

18 DECEMBRE 1910

Election d'un délégué à la commission cantonale pour l'assistance obligatoire aux vieillards, la précédente n'était pas conforme. Mr Goguet est élu.

26 FEVRIER 1911

Pas d'inscription sur la liste trimestrielle des vieillards et infirmes.

23 MARS 1911

Conformément aux instructions de Mr le Préfet, l'assemblée doit désigner un employeur et un employé titulaire, et deux suppléants appartenant à la même catégorie.

11 MAI 1911

La commission des retraites ouvrières et paysannes s'est réunie. Hommes 23, 18 agriculteurs et 5 autres, et 8 femmes, employées de ferme.

25 JUIN 1911

Pas d'inscription pour la liste trimestrielle d'assistance aux vieillards et infirmes.

Le reliquat de l'exercice 1910 pour les chemins vicinaux est de 50,67 F.

Le résultat définitif de 1910 après épurement des comptes, un excédent de recettes de 4866,17 F.

Le budget 1912 pour les chemins vicinaux serait de 2464 F. en recettes et de 2464F. en dépenses.

Budget 1912, les dépenses ordinaires s'élèvent à 4 080,35 F. Reste à pourvoir le salaire du garde champêtre

360,65 F. plus les dépenses obligatoires soit 541,82 F. Vote de 5 centimes 33/100 pour le garde champêtre et de 4 centimes 19/100 pour les dépenses obligatoires.

La période quinquennale du taux d'allocation communale accordée aux bénéficiaires étant échue, il faut fixer le nouveau taux pour la période du 1^{er} janvier 1912 au 31 décembre 1916. Considérant que dans la commune le prix de la vie peut être évalué comme suit, logement 30 F., alimentation 80 F., entretien et chauffage 10 F. annuellement. Fixe donc l'allocation mensuelle à 10 F.

Prévision 1912, assistance et secours aux vieillards 150 F.

Assistance médicale gratuite 90 F. vaccination 17 F.

Aucune demande d'assistance pour le 3^{ème} trimestre.

Après deux avis publiés à 8 jours d'intervalle sur la commune pour la conduite du char funèbre, un seul entrepreneur s'est présenté. Une convention est faite le 2 juillet. Premièrement, il percevra 5F. par inhumation à l'intérieur de la commune, deuxièmement, en dehors de la commune, il lui sera alloué par la famille du décédé 1F. du km pour l'aller seulement, mais la commune en prélèvera la moitié pour le reverser au percepteur, troisièmement, au cas où un corps serait transporté d'une commune à l'autre, il devra aller le transporter et percevra la part communale, quatrièmement, le dit entrepreneur sera tenu de graisser, laver et nettoyer le char à chaque fois qu'il sera nécessaire.

19 NOVEMBRE 1911

Aucune demande d'assistance aux vieillards n'a été faite.

Proposition de la liste des 10 répartiteurs et de leurs suppléants à Mr le Sous-Préfet.

Deux membres sont désignés pour la révision de la liste électorale.

Election d'un délégué et de son suppléant pour l'élection sénatoriale

4 FEVRIER 1912

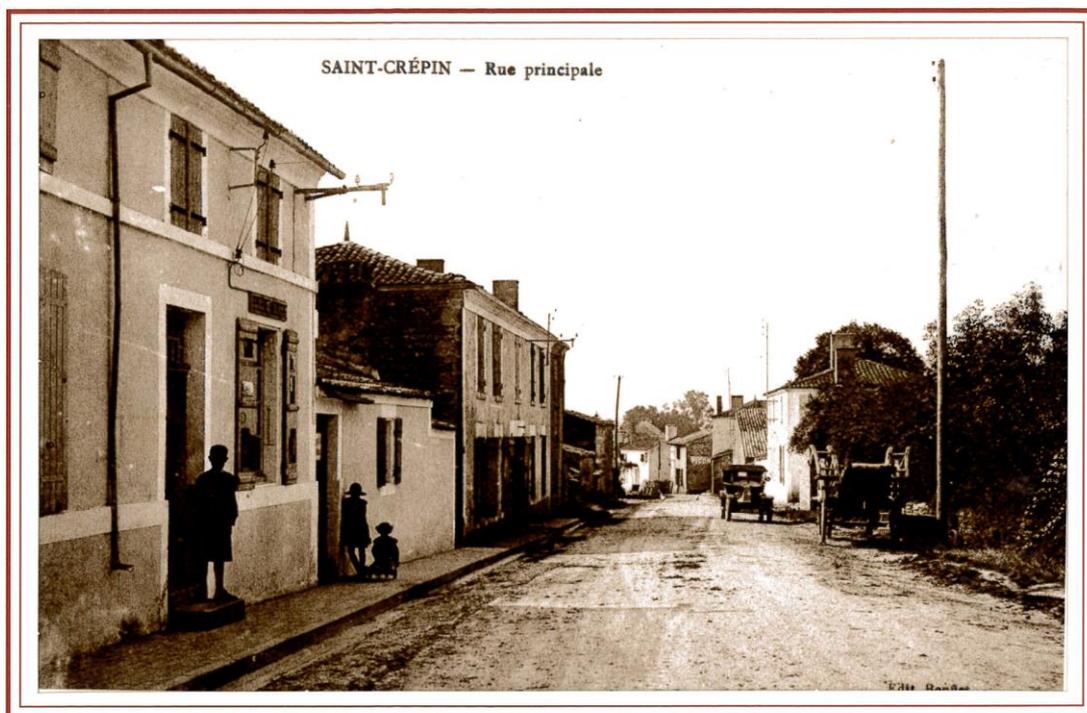
Le percepteur de Genouillé recherche un logement, sans résultat. Il aurait trouvé à Muron.

Le conseil doit se prononcer sur son changement.

Après vote, 4 voix pour son départ à Muron, 2 pour son maintien à Genouillé.

FIN DU MANDAT

Par respect pour les familles qui ont pu bénéficier de l'aide sociale, ou qui ont eu un refus, les noms ne sont pas cités, certaines sont encore sur la commune.



*LES ENTREPRISES DE LA
COMMUNE*

**AGENT
IMMOBILIER**

Capi FRANCE

Vincent BALLANGER
Conseiller immobilier

06 15 42 42 12

vincent.ballanger@capifrance.fr

www.capifrance.fr

Agent commercial / RSAC : 511 017 105

**SARL MADEUX Jean-Philippe
TARDY Stéphane**

**Tél : 05.46.24.07.77
Fax : 05.46.26.90.42**

**M.TARDY :
06.29.05.40.07
M.MADEUX :
06.87 41.68.38**

Route de MAGNE
17380 SAINT-CREPIN

E-mail : madeux-tardy@orange.fr - Site : menuiserie-madeuxtardy.com



T



Bois de chauffage -
transport

Fabrice GARNIER

1 route d'Hyvraie,

Tél : 05 49 33 33 58 / 06 81 46 20 88

A



Amélie Couture
Retouche, Confection / Création, Cours

2, impasse des 4 fontaines
17380 Azay St Crépin

06-07-66-95-14



ameliepajot.couture@gmail.com

MAÇON

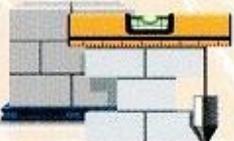
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
À VOTRE SERVICE DEPUIS 1968

SARL PERDRIAUD & FRÈRES

RÉNOVATION - NEUF - COUVERTURE - FAÇADE
CARRELAGE - CLOISON - ISOLATION
TRAVAUX : MINI PELLE - MINI CHARGEUR
BÉTON LAVÉ - TERRASSEMENT

6, chemin Ronald-Bischof
17380 SAINT-CRÉPIN

05 46 33 28 74
sperdriaud@yahoo.fr



L
E
G
R
A
N
D

~ 25 ~ 17380 SAINT-CRÉPIN

X
I
T
r
a
n
s
p
o
r
t

d
e

p
e
r
s
o
n
n
e
s
,

t
r
a
n
s
p
o

r
t

m
é
d
i
c
a
l

a
s
s
i
s
,

p
l
i
s

u
r
g
e
n
t
s
,

c

o
l
i
s
,

c
o
m
m
i
s
s
i
o
n
s
,

t
o
u
t
e
s

d
i
s
t
a
n
c

e
s

B
a
s
t
i
e
n

à

v
o
t
r
e

s
e
r
v
i
c
e

:

1

i
m

p	5
a	1
s	
s	5
e	1
d	
e	
l	
,	
é	
g	
l	
i	
s	
e	
t	
é	
l	
:	
0	
6	
9	
9	
2	
2	



Bois Flotté & Cie

Créations d'objets de décoration en bois flotté
bois tourné et chantourné

2 Route d'Annezay 17380 SAINT CREPIN

boisflotte.cie@gmail.com

Facebook @boisflotteetcie - Instagram #boisflotte17



N'hésitez pas à contacter la mairie
si vous souhaitez faire figurer
votre entreprise dans le prochain
bulletin municipal
(réservé aux entreprises ou
résidents de la commune)

MAIRIE
de
SAINT CRÉPIN
17380



Contact : Commune de Saint Crépin,
30 route de Tonnay Boutonne,
17380 Saint Crépin,
mairie@saintcrepin.fr
Tél : 05 46 33 23 33
Fax : 05 46 26 24 19

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et jeudi de 13h à 17h15

Samedi de 8h 15 à 10h



LE BOURG VUE DU CIEL.....

